

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2012

Sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Jacques ANTOINE - Jacqueline CHENON - Isabelle MOUROT - Mornély LORRIER - Philippe PIERARD - Eva GERLE - Isabelle COVILLAULT - André JOLLIOT - Nathalie DESROUSSEAUX - René CHENON - Maria DE GOUVEIA - Roger DAZY - Karine FOURNIVAL - André VIDOU - Irène VARLET - Patricia PETIT - Christian BEREZOUTSKY - Pascal PINSARD - Yvelyne VERTUEUX./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme Marie-Madeleine BERTHEAU à M.Philippe PIERARD - M.Eddie GERLE à M.André JOLLIOT - Mme Isabelle DE CARVALHO à Mme Jacqueline CHENON./.

Absent : M.Mohammed BOUALLAGA./.

Monsieur le Maire a ouvert la séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2011

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal a **APPROUVE** :

- **A LA MAJORITE ABSOLUE (pour : 22 - contre : 3** (Groupe de l'Opposition de Gauche : Monsieur Christian BEREZOUTSKY – Yvelyne VERTUEUX – Pascal PINSARD) - **abstention : 1** (Groupe de l'Opposition de Gauche : Madame Patricia PETIT) le compte rendu du Conseil Municipal du 1er décembre 2011.

2. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal a **NOMME A L'UNANIMITE** Madame Isabelle MOUROT pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a **EXPOSE** le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2011/042 :** Avenant N°0001 de prolongation des contrats d'assurances du Lot N°2 : « Assurances des responsabilités et des risques annexes » avec la S.M.A.C.L.
- **DECISION N°AG/2011/043 :** Avenant N°0003 de prolongation du contrat d'assurance du Lot N°3 : « Flottes automobiles – véhicules à moteur » avec la S.M.A.C.L.
- **DECISION N°AG/2011/044 :** Avenant N°0001 de prolongation des contrats d'assurances du Lot N°4 : « Protection Juridique Commune » avec la S.M.A.C.L.
- **DECISION N°AG/2011/045 :** Avenant N°0005 de révision de la superficie déclarée et de prolongation du contrat d'assurances du Lot N°1 « Dommages aux biens » avec la S.M.A.C.L.
- **DECISION N°AG/2011/046 :** Contrat de maintenance et garantie avec consommables avec la société ESPACE COPIA pour trois photocopieurs destinés au Service Enfance, Pôle Population et Direction Générale des Services de la Commune de Brou Sur Chanteraine.
- **DECISION N°AG/2012/001 :** Convention classes transplantées avec l'Association Tremblay Espace Evasion pour l'organisation d'un séjour à Ristolas (05) pour des élèves de l'école primaire Jean Jaurès de la Commune du 01 au 10 février 2012.
- **DECISION N°AG/2012/002 :** Convention classes transplantées avec l'Association Tremblay Espace Evasion pour l'organisation d'un séjour à Ristolas (05) pour des élèves de l'école primaire Romain Rolland de la Commune du 07 au 16 mars 2012.

4. ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOURABLES

Le Conseil Municipal a **L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la mise en non valeur de taxes et produits irrécouvrables pour un montant total de 764,68 euros conformément à la proposition de Madame la Trésorière Principale en date du 26 septembre 2011 ;
- **A DIT** que la dépense sera imputée au compte « 654 – pertes sur créances irrécouvrables » du budget 2012.

5. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal

APRES avoir entendu les observations de chacun,

- A **PRIT ACTE** des Orientations Budgétaires pour l'année 2012 de la ville de Brou sur Chantereine, telles qu'exposées dans le rapport général sur le Débat d'Orientations Budgétaires.

6. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT "PLAN D'ACTION EN DIRECTION DES STRUCTURES ENFANCE ET JEUNESSE" POUR « L'ACCUEIL DE LOISIRS » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement "Plan d'action en direction des structures enfance et jeunesse" entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine pour l'année 2011 et 2012 ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

7. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

Le Conseil Municipal A **ADOPTÉ** le règlement intérieur de la structure multi-accueil :

- (**POUR : 13** (Groupe de la Majorité Municipale : Antonio DE CARVALHO, Maire – Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Jacques ANTOINE – Jacqueline CHENON - Isabelle MOUROT - Mornély LORRIER - Nathalie DESROUSSEAUX – René CHENON - Maria DE GOUVEIA - Karine FOURNIVAL et 1 pouvoir) ;
- (**CONTRE : 13** (Groupe Union Démocratique Breuillois : Philippe PIERARD - Eva GERLE - Isabelle COVILLAULT - André JOLLIOT - Roger DAZY - André VIDOU - Irène VARLET et 2 pouvoirs et le Groupe de l'Opposition de Gauche : Patricia PETIT - Christian BEREZOUTSKY - Yvelyne VERTUEUX - Pascal PINSARD).

8. MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS)

CONSIDERANT qu'un tiers des membres présents a réclamé, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote à scrutin secret,

VU les résultats du scrutin :

NOMBRE DE VOTANTS : **26**

NOMBRE DE NUL : **0**

SUFFRAGES EXPRIMES : **26**

MAJORITE ABSOLUE : **14**

- **POUR : 13**
- **CONTRE : 13**

A égalité des voix, le Conseil Municipal A **REJETE** la modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune qui prévoit la création d'un sous-secteur UAa.

9. MARNE ET CHANTEREINE : APPROBATION DE L'EVALUATION DE TRANSFERT DES CHARGES RELATIVES A LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** l'évaluation des charges adoptée par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) du 21 novembre 2011, conformément au procès verbal pour la compétence « éclairage public » ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre ce transfert avec les effets financiers correspondants et signer tout document afférent à ce dossier.

10. AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE D'ADHESION AU SEDIF DU SIAEP (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE) DE LA VALLEE DE CHAUVRY ET DU SIEV (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DU SAUSSERON)

Le Conseil Municipal A **EMIS A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) :

- du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) des communes de la Vallée de Chauvry, qui regroupe les communes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Frépillon, Mériel et Villiers-Adam,
- et du Syndicat Intercommunal des eaux de la vallée (SIEV) du Sausseron, qui regroupe les communes de Valmondois et Butry-sur-Oise.

11. QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 23h35.